Règlement intérieur

Open FIDE -2200 de la METL

Article 1 : préambule.

La Maison des Echecs Toulouse-Lardenne organise son 2ème open FIDE -2200 élo. Ce tournoi homologué F.F.E et FIDE pour le classement "long" est ouvert à tout joueur ayant un élo inférieur à 2200 et possédant une licence A pour la saison en cours à la F.F.E. La licence peut être prise sur place.

Article 2 : déroulement du tournoi.

a) Cadence : 1h+30sec par coup, la notation des coups est obligatoire jusqu'à la fin de la partie.

b) Lieu des rencontres : Espace polyvalent du Petit-Capitole, 153 avenue de Lardenne - Toulouse.

c) Accueil des participants :

00. Clôture des inscriptions à 9h40.

**Tout joueur se présentant après 9h45 sera apparié pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.**

Seront appariés à la première ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé les droits d'ins­cription.

d) Droits d’inscription : Adultes : 28€ / Jeunes 14€

e) Règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles adoptées par la F.I.D.E (Novembre 2008 - Congrès Dresde).

f) Dates et horaires des rondes :

30 Mai Ronde 1 à 10h, Ronde 2 à 13h30, Ronde 3 à 16h30

31 Mai Ronde 4 à 9h15, Ronde 5 à 12h30, Ronde 6 à 15h30

g) Clôture du tournoi et remise des prix :

Dimanche 18 mai à 18h30.

Article 3 : appariements et classement.

a) Mode :

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI)

b) Système : Haley (Règles CO4 FIDE ).

c) Classement :

Le classement général sera établi à l'issue des 6 rondes.

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex-aequo est obtenu par le Buscholtz, puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 4 : forfaits.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir n'est pas apparié à la ronde suivante et entraîne l'exclusion du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des titres et sanctions.

Article 5 : prix.

La liste des prix sera affichée avant la ronde 4.

Article 6 : arbitrage.

Arbitre principal : Nicolas SANCHEZ, arbitre AF3.

Toute tentative auprès de l'arbitre, afin de modifier ou de demander un appariement, sera sanctionnée par un aver­tissement écrit transmis au Directeur des titres et sanctions.

Article 7 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immé­diate du tournoi.

Une tenue correcte est exigée.

Les blitz et les analyses sont interdits dans la salle de jeu. L’aire de jeu comprend la salle de jeu, les toilettes, la buvette, la salle d’analyse. Les joueurs ayant une partie en cours ne peuvent se rendre aux tables de la salle d’analyse.

**Il est strictement interdit de fumer à coté de la salle de jeu**; un "coin fumeur" sera mis à disposition à 20 mètres de la salle.

L’inscription à cet open implique l’acceptation du présent règlement.

 L’arbitre Principal : L'Organisation :

 M. Nicolas SANCHEZ LA METL